





Bordereau de signature

ARR2017_0087



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 01/06/2017 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 01/06/2017 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-06-01) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / SERVICE CULTURE - ANIMATION / SECTEUR
ANIMATION
REF : SH

ARR2017_ 0087

ARRETE

OBJET : AUTORISATION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « COULEUR JARDIN », ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION QUARTIERS DE CHOCOLAT DE NOISIEL, LE SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 JUIN 2017, SUR LA PLACE EMILE MENIER, A NOISIEL (77186)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 16 mai 2017, formulée par le Co Président, Armand Buessard, de l'association QUARTIERS DE CHOCOLAT, afin d'organiser la manifestation « Couleur Jardin », le samedi 10 et dimanche 11 juin 2017, sur la Place Emile Menier, à Noisiel (77186),

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette action il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

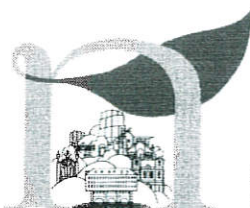
Article 1 : L'association QUARTIERS DE CHOCOLAT est autorisée à organiser la manifestation « Couleur jardin », **le samedi 10 et dimanche 11 juin, sur la place Emile Menier à Noisiel (77186).**

Article 2 : Cette manifestation devra avoir lieu dans le respect de la tranquillité publique.

Article 3 : Cette manifestation ne devra pas gêner le cheminement des piétons et la circulation automobile.

Article 4 : L'organisation de cette manifestation est placée sous la pleine responsabilité de l'association QUARTIERS DE CHOCOLAT

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2017_

0087

autorisant l'occupation de l'espace public pour la manifestation « Couleur jardin », organisée par l'association QUARTIERS DE CHOCOLAT, le samedi 10 et dimanche 11 juin 2017, sur la place Emile Menier, à Noisiel (77186)

Article 5 : L'association QUARTIERS DE CHOCOLAT est notamment responsable des personnes participant à cette manifestation.

Article 6 : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette manifestation.

Article 7 : La remise en état des lieux devra être effectuée par les organisateurs, dès la fin de la manifestation.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Bénéficiaire de l'autorisation,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- La Police Municipale,
- Service Culture - Animation
- Services Techniques,
- Service de l'Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et / ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 29 mai 2017



Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 01 JUIN 2017 |
| Affiché le | 01 JUIN 2017 |
| Notifié le | 02 JUIN 2017 |
| Publié le | 01 JUIN 2017 |

2/2



Quartiers de Chocolat
20, rue Albert Menier
77186 NOISIEL

Monsieur Daniel VACHEZ
Maire de NOISIEL
Hôtel de ville
Place Emile MENIER
77186 NOISIEL

Monsieur le Maire,

Pour la 9^{ème} année consécutive, l'association Quartiers de Chocolat va participer à la manifestation départementale *Seine et Marne Couleur jardin*.

Notre manifestation se déroulera lors du week-end des 10 et 11 juin 2017.

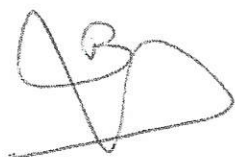
Des particuliers - de la Cité Menier et du Potager - ouvriront leurs jardins à des expositions d'œuvres d'artistes ou des spectacles et accueilleront le public visiteur pendant les deux après midis de ce week-end. Ainsi, 14 jardins seront ouverts et plus d'une quarantaine d'artistes.

Comme les années précédentes, nous sollicitons de votre haute bienveillance votre accord et l'aide des services de la mairie pour une bonne organisation de cette manifestation et nous vous formulons donc plusieurs demandes :

- l'autorisation d'occuper la place Emile Menier : nous comptons y installer un accueil du public soit sur le trottoir devant les anciens réfectoires, soit sur la place en face des anciens réfectoires ;
- d'occuper la cour derrière les anciens réfectoires afin d'organiser un repas entre les participants le samedi soir ainsi que le concert final du dimanche soir ;
- le prêt des anciens réfectoires du vendredi soir au dimanche soir pour utiliser les toilettes et pouvoir donner certains spectacles en intérieur et éventuellement le concert final en cas de pluie ;
- l'autorisation d'afficher afin d'apposer à l'entrée de la Cité Menier des flèches indiquant l'accueil et le parking ;
- le prêt de tables pliantes (10) et de chaises (30) ;
- le prêt de 3 barrières pour organiser notre accueil.

Dans l'attente de votre réponse, nous sommes à l'entière disposition de vos services pour préciser notre demande afin de préparer au mieux cette manifestation.

Certain de l'intérêt que vous portez à cette manifestation et au nom de l'association Quartiers de Chocolat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Armand BUSSARD
Coprésident de Quartiers de Chocolat